



# MODELE DE TEST DOCUMENTAIRE

FSC-PRO-30-006 V2-0 Procédure services  
écosystémiques : démonstration des bénéfices et outils de  
marché

10/04/2024



## INTRODUCTION

FSC International révisé actuellement le document FSC-PRO-30-006 V2-0 *Procédure services écosystémiques : Démonstration des bénéfices et outils de marché*. La révision de la procédure a débuté en 2022 suite aux réactions des parties prenantes à un projet de rapport d'examen (2022) et à la motion 48/2021 approuvée 'Rationaliser la procédure sur les services écosystémiques, y inclure davantage de services et en maximiser le potentiel'

La révision de la présente procédure se déroule en deux phases. Ce projet de document 2-0 fait partie de la phase 1 ; il est alimenté par les expériences des utilisateurs depuis le lancement de la première version, ainsi que par les motions approuvées, comme indiqué ci-après :

Motion	Dans quelle phase se trouve la motion traitée ?
48/2021 'Rationaliser la procédure sur les services écosystémiques, y inclure davantage de services et en maximiser le potentiel'	Entièrement traitée lors de la phase 1
49/2021 'La procédure sur les services écosystémiques en tant que mécanisme d'atténuation pour répondre à la demande du marché mondial pour des objectifs nets zéro et nets positifs'	Partiellement traitée dans la phase 1 Certaines parties, telles que l'utilisation des bénéfices SE vérifiés par FSC pour la compensation ou la neutralisation des impacts résiduels au-delà des chaînes de valeur seront traitées dans la phase 2 de la révision. Pour en savoir plus sur la <a href="#">Phase 2 – Mise en œuvre de la motion 49/2021</a> , rendez-vous sur la <a href="#">page consacrée aux processus FSC en cours</a> .
53/2021 'Motion politique visant à intégrer aux services écosystémiques la reconnaissance des pratiques et services culturels pour renforcer et faire perdurer l'interconnexion des peuples autochtones'	Partiellement traitée dans la phase 1 grâce à l'ajout d'une sixième catégorie de services écosystémiques, à savoir « ES6 Valeurs et pratiques culturelles ». La Motion 53/2021 sera entièrement mise en œuvre lors de la phase 2 de la révision, impliquant davantage de concertation avec les représentants des peuples autochtones. Pour en savoir plus sur la <a href="#">Phase 2 – Mise en œuvre de la motion 49/2021</a> , rendez-vous sur la <a href="#">page consacrée aux processus FSC en cours</a> .

Ce projet de document 2-0 vise à rationaliser la structure et la lisibilité de la procédure, à renforcer la vérification des bénéfices services écosystémiques, à améliorer l'adaptabilité de la procédure pour les utilisateurs de petites forêts ou de forêts gérées à faible intensité (SLIMF) et de forêts communautaires, à renforcer l'utilisation des mentions services écosystémiques et à présenter un mécanisme de partage des revenus, entre autres.

L'un des aspects importants du processus de révision consiste à recueillir les contributions des parties prenantes et les réactions de groupes d'utilisateurs cibles à propose du projet de procédure révisée. La première consultation publique sur le projet 1-0 de la procédure

révisée a eu lieu du 16 janvier au 17 mars 2023. [La seconde consultation publique sur le projet de document 2-0](#) aura lieu du 10 avril au 9 juin. Afin de recueillir les réactions ciblées des parties prenantes en vue d'améliorer ce document, FSC International a publié un appel à [participer au test documentaire de la procédure services écosystémiques | fsc.org](#).

Le présent document contient les questions du test documentaire. Nous remercions les participants de bien vouloir y répondre afin de contribuer à l'amélioration de la procédure.

Les questions s'articulent autour de trois scénarios (voir encadré 1). Les participants sont invités à sélectionner le scénario qui s'applique ou correspond le mieux à sa situation actuelle ou future. Ils peuvent également choisir de répondre aux questions se rapportant aux trois scénarios. A chaque scénario correspond un certain nombre de questions s'adressant à un groupe de parties prenantes. Pour le scénario choisi, merci de répondre à toutes les questions pour le groupe de parties prenantes auquel vous appartenez. A la fin du questionnaire, vous aurez la possibilité de formuler des commentaires et suggestions.

### **Encadré 1. Trois scénarios**

#### Scénario A :

Un détenteur d'un certificat de gestion forestière FSC (l'organisation) gère une vaste plantation forestière. Un client de l'organisation souhaite rendre compte des résultats obtenus par rapport à ses objectifs pour le climat et la biodiversité, et demande donc à ses fournisseurs des données sur leur empreinte écologique annuelle. L'organisation choisit l'approche fondée sur la performance pour faire vérifier ses bénéfices en matière de conservation de la biodiversité et de séquestration et de stockage du carbone.

#### Scénario B :

Une SLIMF/forêt communautaire choisit l'approche narrative et obtient la vérification d'un bénéfice pour les services liés aux bassins versants. Le ou les partenaires financiers souhaiteraient utiliser des mentions SE pour communiquer à propos de leur contribution à la protection des bassins versants.

#### Scénario C :

Un groupe de propriétaires forestiers détient un certificat de groupe FSC pour la gestion forestière et a choisi d'utiliser l'approche fondée sur la performance pour faire vérifier des bénéfices obtenus pour plusieurs services écosystémiques. Ces propriétaires ont trouvé des partenaires financiers, dont certains en aval de leur chaîne d'approvisionnement. D'autres ont des opérations dans le même paysage. Ces partenaires financiers souhaiteraient utiliser des mentions SE pour communiquer sur le fait que leur partenariat s'inscrit dans la lignée de leurs objectifs de développement durable, et en faire mention dans le compte-rendu de leurs activités relevant de leur champ d'application 3 et de leur paysage. Certains partenaires financiers souhaitent attribuer le bénéfice SE vérifié à leur soutien financier.

## Débuter le questionnaire pour le test documentaire

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Nom	
Organisation	
Principaux groupes de parties prenantes cibles représentés	<input type="checkbox"/> Détenteurs d'un certificat de gestion forestière FSC <input type="checkbox"/> Détenteurs d'un certificat de gestion forestière FSC (pas encore certifiés par FSC) <input type="checkbox"/> SLIMF et/ou forêt communautaire <input type="checkbox"/> Partenaire financier <input type="checkbox"/> Prestataire de service pour l'usage de la marque <input type="checkbox"/> Développeur de projet <input type="checkbox"/> Organisme certificateur
Région	
Pays	
Scénario(s) sélectionné(s)	<input type="checkbox"/> Scénario A <input type="checkbox"/> Scénario B <input type="checkbox"/> Scénario C

**Scénario A : Un détenteur d'un certificat de gestion forestière FSC (l'organisation) gère une vaste plantation forestière. Un client de l'organisation souhaite rendre compte des résultats obtenus par rapport à ses objectifs pour le climat et la biodiversité, et demande donc à ses fournisseurs des données sur leur empreinte écologique annuelle. L'organisation choisit l'approche fondée sur la performance pour faire vérifier ses bénéfices en matière de conservation de la biodiversité et de séquestration et de stockage du carbone.**

**Participants ciblés**

- Détenteurs d'un certificat de gestion forestière et développeurs de projets (Questions 1- 7)
- Partenaires financiers (Questions 8-11),
- Prestataires de service pour l'usage de la marque (Questions 12-13) et
- Organismes certificateurs (Question 14-18).

**Questions pour les détenteurs d'un certificat de gestion forestière et les développeurs de projet :**

**Question 1. Préparer une théorie du changement en choisissant un bénéfice services écosystémiques (SE) à démontrer dans votre unité de gestion (UG). Voir l'étape 3, en particulier la Figure 5 du projet de document 2-0 de la procédure et le module 2 du guide. Merci de nous faire part de votre expérience dans cette démarche. Qu'est-ce qui s'est bien passé ? Qu'est-ce qui a été plus difficile ? La Figure 5 de la version D 2-0 de la procédure et/ou le module 2 du guide vous ont-ils été utiles ?**

**Question 2. Voyez-vous des difficultés à formuler le plan de gestion des risques tel que décrit aux Clauses 4.5 et 4.6 du projet de document 2-0 de la procédure ?**

**Question 3. Quelles limites ou difficultés pourriez-vous prévoir lorsque vous utilisez les données primaires les plus récentes pour calculer une valeur actuelle pour chaque indicateur de conséquences à moyen**

	terme, comme indiqué à la <u>Clause 7.3.1</u> ? Se référer aux termes et conditions pour savoir en quoi consistent les données primaires.
<b>Question 4.</b>	Êtes-vous confrontés à des difficultés pour identifier les sources d'incertitudes, conformément à la <u>Clause 7.8</u> ?
<b>Question 5.</b>	Êtes-vous confrontés à des difficultés pour vous assurer que les données primaires sont présentées de manière prudente, conformément à la <u>Clause 7.9</u> ?
<b>Question 6.</b>	<p>Identifier les bénéficiaires dans un accord de partage des revenus pour tout revenu reçu de la part de partenaires financiers des bénéfices SE, voir <u>Clause 11.2</u>.</p> <p>a. Comment envisagez-vous le partage des revenus ?</p> <p>b. Voyez-vous des difficultés dans le respect de la <u>Clause 11.4</u> ?</p>
<b>Question 7.</b>	Rencontrez-vous des obstacles dans le respect de la transparence de la distribution équitable des revenus aux peuples autochtones, traditionnels et aux communautés locales, y compris aux femmes, aux jeunes et aux autres groupes marginalisés, conformément à la <u>Clause 11.11</u> ?

---

**Questions pour les partenaires financiers :**

**Question 8.** Quels avantages ou contraintes rencontrez-vous lorsque vous démontrez la conformité avec l'approche de hiérarchie d'atténuation pour les bénéfiques SE vérifiés, conformément à la Clause 12.8 ?

(pour en savoir plus sur la hiérarchie d'atténuation, consultez l'Annexe A)

**Question 9.** Voyez-vous des difficultés à respecter les exigences relatives à l'utilisation de la « déclaration de bénéfiques » des mentions SE, conformément aux Clauses 14.2d et 14.3 ?

**Question 10.** Voyez-vous des avantages/risques associés au respect des exigences relatives à l'utilisation des mentions SE, conformément à la Clause 14.4 ?

**Question 11.** Voyez-vous des difficultés à vous conformer aux exigences de la Clause 12.9, à savoir les Options 1a-1b et 2a-2b ?

**Questions pour les prestataires de service pour l'usage de la marque :**

**Question 12.** Voyez-vous des difficultés à évaluer la conformité des partenaires financiers aux exigences relatives à l'utilisation de mentions SE, conformément aux Sections 14 et 17 ?

<b>Question 13.</b>	<b>Dans quelle mesure pensez-vous que les exigences actuelles relatives aux partenaires financiers et aux mentions SE conduisent à l'intégrité / à des mentions SE crédibles ?</b>

**Questions pour les organismes certificateurs :**

<b>Question 14.</b>	<b>Vous paraît-il compliqué de demander à l'organisation de transmettre un rapport sur les services écosystémiques et/ou des informations à l'organisme certificateur au moins 15 jours avant l'évaluation, comme l'exigent les <u>Clauses 1.5 et 10.1</u> ?</b> Notez que dans la version V1-2, la Clause 1.5 comporte le terme « devrait » et indique un délai de 30 jours.
<b>Question 15.</b>	<b>Quels avantages et/ou défis percevez-vous concernant la fréquence et le calendrier des évaluations SE, aux <u>Clauses 19.1 et 19.2</u> ?</b>
<b>Question 16.</b>	<b>Les exigences relatives à l'approche fondée sur la performance, dans la Partie II (4.6, 4.7, 7.3, 7.8, 7.9) sont-elles claires et vérifiables ?</b>
<b>Question 17.</b>	<b>Comment organiseriez-vous l'approbation des mentions SE par l'organisation, traitée à la <u>Clause 15.2</u> ? Est-il clair que cela diffère d'une simple approbation de l'utilisation de la marque ?</b>
<b>Question 18.</b>	<b>Quels avantages et/ou difficultés percevez-vous concernant le</b>



**rapport sur les services écosystémiques, en particulier pour les sections que doit remplir l'organisme certificateur et le téléchargement (voir Annexe A et section 22) ?**

**Scénario B : Une SLIMF/forêt communautaire choisit l'approche narrative et obtient la vérification d'un bénéfice pour les services liés aux bassins versants. Le ou les partenaires financiers souhaiteraient utiliser des mentions SE pour communiquer à propos de leur contribution à la protection des bassins versants.**

**Participants ciblés**

- SLIMF et forêts communautaires et développeurs de projets (Questions 1-4),
- Prestataires de service pour l'usage de la marque (Question 5), et
- Organisme certificateur (Questions 6-9).

**Questions pour les SLIMF et les forêts communautaires et les développeurs de projets :**

**Question 1. Préparer une théorie du changement en choisissant le bénéfice SE à démontrer dans l'UG que vous gérez. Voir Étape 3, en particulier la Figure 5 de la procédure et module 2 du guide sur les services écosystémiques.**

**Merci de nous faire part de votre expérience dans cette démarche. Qu'est-ce qui s'est bien passé ?**

**Qu'est-ce qui a été plus difficile ? Avez-vous trouvé utiles la Figure 5 de la procédure et/ou le module 2 du guide ?**

**Question 2. Quelles difficultés percevez-vous dans la description des menaces sur les écosystèmes qui compromettent également la pérennité des conséquences à moyen terme conformément à la Clause 3.1d ?**

**Question 3. Quelles difficultés percevez-vous dans l'identification et la mise en œuvre de mesures de préservation de l'environnement et des parties prenantes concernées par les activités de gestion conformément à la Clause 4.5 ?**

**Question 4. Percevez-vous des obstacles lors du processus de conclusion d'un accord écrit avec les partenaires financiers, comme indiqué à la Clause 12.1?**

**Question pour les prestataires de service pour l'usage de la marque :**

**Question 5. Avez-vous des difficultés à vérifier le respect de la Clause 14.2 par le partenaire financier ?**

**Questions pour les organismes certificateurs :**

**Question 6. Y aurait-il des avantages à évaluer les compétences d'au moins un membre de l'équipe, comme indiqué dans la Clause 20.3, en particulier concernant l'analyse des bénéfices pour les valeurs et pratiques culturelles et la qualité de l'air, ainsi que pour les exigences relatives à l'approche fondée sur la performance dans la Partie III ?**

**Question 7. Percevez-vous des difficultés dans l'évaluation de la conformité de l'organisation gérant une SLIMF (qui peut utiliser la procédure d'amélioration continue) avec les exigences en vigueur de la procédure au moins une fois par cycle de certification, conformément à la Clause 19.1?**

**Question 8. Percevez-vous des limites ou des risques concernant l'évaluation de la conformité de l'organisation à la Section 11 (relative**

au partage des revenus) de la procédure au moins deux fois par cycle de certification, conformément à la [Clause 19.2](#)?

**Question 9. Reconnaissez-vous des difficultés et/ ou des avantages dans la mise en conformité avec les exigences de la [Clause 20.1](#)?**

**Scénario C : Un groupe de propriétaires forestiers détient un certificat de groupe FSC pour la gestion forestière et a choisi d'utiliser l'approche fondée sur la performance pour faire vérifier des bénéfices obtenus pour plusieurs services écosystémiques. Ces propriétaires ont trouvé des partenaires financiers, dont certains en aval de leur chaîne d'approvisionnement. D'autres partenaires financiers ont des opérations dans le même paysage. Ces partenaires financiers souhaiteraient utiliser des mentions SE pour communiquer sur le fait que leur partenariat s'inscrit dans la lignée de leurs objectifs de développement durable, et en faire mention dans le compte-rendu de leurs activités relevant de leur champ d'application 3 et de leur paysage. Certains partenaires financiers souhaitent attribuer le bénéfice SE vérifié à leur soutien financier.**

**Participants ciblés**

- Détenteurs d'un certificat de gestion forestière (entité groupe composée de membres du groupe) et développeurs de projet (questions 1-8),
- organismes certificateurs (Questions 9-10)
- Partenaires financiers/organisations de détenteurs d'un certificat chaîne de contrôle FSC (questions 11-22), et
- prestataires de service pour l'usage de la marque (Question 13).

**Questions pour les détenteurs d'un certificat de gestion forestière (entité groupe composée de membres du groupe) et les développeurs de projet :**

**Question 1. Percevez-vous des contraintes dans l'établissement des règles du groupe pour clarifier les responsabilités du groupe concernant la démonstration des bénéfices SE comme indiqué dans la Clause 1.9.1?**

**Question 2. Percevez-vous des difficultés à consigner, pour chaque unité de gestion, les informations se rapportant au bénéfice SE vérifié ou validé, comme indiqué dans la Clause 1.10a-d?**

**Question 3. Reconnaissez-vous des avantages et/ou des risques au fait de rédiger un seul rapport sur les services écosystémiques pour tous les membres du groupe, conformément à la Clause 1.11?**

**Question 4. Percevez-vous des difficultés dans le fait d'étendre l'application de la version D 2-0 aux nouveaux membres du groupe pour les bénéfices SE déjà vérifiés ou validés, à condition qu'ils respectent l'ensemble des exigences en vigueur de la procédure, conformément à la Clause 1.12?**

**Question 5. Voyez-vous des difficultés à indiquer quelles UG participent à quelle théorie du changement, conformément aux clauses 1.11b et 4.2?**

**Question 6. Percevez-vous des difficultés dans la réalisation des tests d'additionnalité pour différentes UG avec différents plans pour respecter les objectifs relatifs aux bénéfices SE vérifiés,**

<b>conformément à la <u>Clause 4.3</u>?</b>
<b>Question 7. Reconnaissez des limites lors de la conception des plans de gestion des risques dans le respect des exigences de la <u>Clause 4.6</u> pour différentes UG, dans le cas où chaque UG dispose d'un plan différent et/ou de différents bénéfiques SE vérifiés ou validés ?</b>
<b>Question 8. Prévoyez-vous des obstacles pour justifier l'utilisation de différentes méthodologies par différentes UG, conformément à la <u>Clause 6.3</u>?</b>

**Questions pour les organismes certificateurs :**

<b>Question 9. Voyez-vous des difficultés et/ou des avantages à évaluer l'unique rapport sur les services écosystémiques rédigé par l'entité groupe, conformément à la <u>Clause 1.11</u>?</b>
<b>Question 10. Voyez-vous des inconvénients à ce que l'entité groupe ajoute de nouveaux membres au groupe pour des bénéfiques SE déjà vérifiés ou validés (<u>Clause 1.12</u>) ?</b>

**Questions pour les partenaires financiers / les détenteurs d'un certificat chaîne de contrôle :**

---

**Question 11. Voyez-vous des difficultés à vous conformer aux exigences relatives à l'enregistrement, indiquées dans la Clause 12.7?**

**Question 12. Voyez-vous des difficultés à vous conformer aux exigences de la Clause 13.1 (13.1.1 - 13.1.3)?**

**Question pour les prestataires de service pour l'usage de la marque :**

**Question 13. Prévoyez-vous des difficultés pour vous conformer aux exigences relatives à l'utilisation de la marque FSC par les partenaires financiers, comme indiqué dans la Clause 16.6?**

**Merci de nous faire part de vos autres commentaires et/ou suggestions**

**\*\*\* Merci \*\*\***

## ANNEXE A : LA HIERARCHIE D'ATTENUATION

### La hiérarchie d'atténuation : la clé pour une action responsable en faveur de la nature

Le climat et la biodiversité sont confrontés à une crise mondiale face à laquelle il est urgent de mobiliser des ressources pour l'atténuer et s'adapter à ses effets. Le secteur des entreprises a été le fer de lance de cette dynamique, en stimulant les investissements pour trouver des solutions à cette crise.

Cependant, en menant ces efforts, on court le risque de mobiliser des ressources en négligeant les objectifs sociaux à atteindre pour prévenir les pires effets de la crise. C'est pourquoi il est essentiel que les acteurs engagés dans cette démarche comprennent ces défis mondiaux et réfléchissent à la manière dont ils peuvent les relever.

Plusieurs initiatives ont vu le jour pour aider les entreprises à structurer leurs efforts, telles que *Science Based Targets initiative*, *Exponential Roadmap*, ou *SME Climate Hub*. Toutes nécessitent le recours à la **hiérarchie d'atténuation**.

Le principe de base de la hiérarchie d'atténuation est que les entreprises doivent d'abord comprendre l'impact négatif réel qu'elles ont (leur empreinte), fixer un objectif de réduction et d'atténuation de leurs impacts (y compris en amont et en aval de leurs chaînes de valeur) en phase avec les meilleures données scientifiques disponibles, et mettre en œuvre des actions pour atteindre ces objectifs et contribuer à l'obtention de bénéfices dans leurs chaînes de valeur et au-delà.

Voici les 5 étapes d'atténuation de la hiérarchie :

1. comprendre l'impact négatif (« empreinte »)
2. éviter l'impact
3. minimiser l'impact
4. restaurer (ou réhabiliter) l'impact
5. compenser l'impact résiduel

FSC considère que les partenaires financiers des bénéfices services écosystémiques vérifiés sont essentiels pour susciter une action positive en faveur de la nature grâce au soutien qu'ils apportent à la gestion durable des forêts, mais ces efforts doivent s'appuyer sur un engagement clair et vérifiable envers ces objectifs internationaux (par ex. Accord de Paris, cadre mondial de la biodiversité.)

FSC ajoutera à la version révisée du document <FSC-GUI-30-006 Guide pour démontrer les bénéfices services écosystémiques> des conseils spécifiques sur la manière dont les partenaires financiers doivent utiliser la hiérarchie d'atténuation en lien avec la procédure.





**FSC International – Performance and Standards Unit**

Adenauerallee 134

53113 Bonn

Allemagne

**Téléphone :** +49 -(0)228 -36766 -0

**Fax :** +49 0/ 228 36766 65

**Adresse email :** [psu@fsc.org](mailto:psu@fsc.org)